

Véronique Cornet
Député Bourgmestre
18 mai 2005- Communiqué de presse

Dossier de la pollution sauvage à la station d'épuration de Hourpes
Audit sur l'efficacité de la Division de la Police de l'Environnement

<p>Véronique Cornet dépose un plan d'action pour une meilleure efficacité et visibilité de la Division de la Police de l'Environnement !</p>

Ce 18 mai 2005, Véronique Cornet a interpellé le Ministre Benoit Lutgen sur l'efficacité de la Division de la Police de l'Environnement.

Pour rappel, le 3 février dernier, Véronique Cornet interrogeait Benoit Lutgen suite à une pollution sauvage intervenue dans une petite station d'épuration de Hourpes. A l'époque, Véronique Cornet avait souligné des éléments fort inquiétants concernant la rapidité de réaction, les moyens d'action de la DPE, la formation des agents et les collaborations avec les autorités judiciaires. A toutes ces questions, Benoit Lutgen, avait répondu d'un revers de la main ! Selon lui il n'y avait pas de quoi s'interroger quant à l'efficacité de la DPE.

Continuant à se documenter sur le sujet, Véronique Cornet a appris, qu'en fin de législature, le précédent Gouvernement, à l'initiative de Michel Foret, avait (parmi toute une série d'autres mesures) effectué un vaste travail d'évaluation du rôle de la police de l'environnement ! Un travail qui a même abouti à la réalisation d'un audit de la DPE réalisé par Eurogroup Team Consult.

Cet audit, qui souligne les points forts et les faiblesses de la DPE, confirme les éléments soulevés par Véronique Cornet en février dernier. Voici quelques éléments pointés par cet audit :

- 1- Il manque une véritable formation de « Police de l'Environnement ». Les agents ont des origines et des formations diverses et apprennent leur métier sur le tas. Il semble il y avoir des variations importantes des comportements entre les individus et les directions.
- 2- Les interventions de la DPE sont de qualité très variable sur le terrain.
- 3- Les effectifs de la DPE sont insuffisants.
- 4- Les agents de la DPE sont appelés à contrôler trop de matières.
- 5 - La communication de la DPE est largement défailante, notamment par rapport au suivi des dossiers d'infractions environnementales. La DPE manque de visibilité. Les plaignants sont généralement peu satisfaits de la manière dont ils sont informés.
- 6 - La DPE est trop petite pour agir seule et ne développe pas assez les collaborations externes. Elle fonctionne trop en autarcie.
- 7 - Le fonctionnement de la DPE manque de stratégie. Il n'y a pas d'esprit de corps. Il existe différents modes d'organisation de la DPE en fonction de la direction concernée.

...

De même, l'audit reprend l'avis des agents de la DPE consultés dans ce cadre. A leurs yeux, les faiblesses de la DPE se résument à 6 points : manque d'effectifs, de moyens, de

formations, de pouvoirs directs, d'échange entre les directions, mais également lourdeurs administratives et procédure peu homogènes.

Cet audit formule également une série de recommandations comme :

1. Les missions de la DPE doivent être redéfinies. La gestion doit être renforcée. Il faut créer un véritable « corps de police ».
2. La communication sur les dossiers doit être améliorée.
3. La qualité de « policier spécialisé » doit être renforcée via des formations. Il faut continuer à adapter le niveau du personnel à cette qualité de policier spécialisé.
4. Les collaborations internes et externes doivent être dynamisées.
5. Il faut se donner les moyens de sa politique, adapter les statuts aux compétences, créer des cellules spécifiques pour traiter des dossiers spécifiques et revoir la distribution régionale des agents. Il faut répondre à la perception externe d'insuffisance de la DPE.

...

Bref, le moins qu'on puisse dire c'est que l'analyse de la situation que présentait le Ministre en février dernier ne semble partagée ni par les auteurs de l'audit ni par les agents de la DPE, eux mêmes !

Le Ministre Lutgen n'a pu qu'admettre qu'il était nécessaire d'améliorer l'efficacité des services à la population via une redéfinition des procédures, des missions de la DPE et des autres acteurs concernés par les infractions environnementales, une amélioration des formations et de la communication. Il a également expliqué qu'une réflexion était en cours quant à un plan de gestion spécifique.

Véronique Cornet se réjouit donc que Benoît Lutgen admette enfin qu'il y a matière à réforme afin d'offrir aux citoyens des services de meilleure qualité ! Car c'est bien cela l'objectif : plus d'efficacité, un meilleur contrôle, une répression adéquate. Il ne s'agit en aucun cas de stigmatiser une administration mais au contraire de lui donner les moyens de ses ambitions.

Afin d'accélérer ce processus et d'inspirer judicieusement le Ministre, Véronique Cornet a donc déposé, au nom du MR, une proposition de motion visant la mise en œuvre d'un plan d'actions pour une meilleure efficacité et visibilité de la Division de la Police de l'Environnement. L'objectif : protection de l'environnement et sécurité de la population.

Ce plan prévoit 5 grandes mesures (qui sont détaillées dans la motion cfr annexe) :

- **1) Réorganisation de la Division de la Police de l'Environnement ;**
- **2) Mise en place d'une évaluation permanente de l'action de la DPE ;**
- **3) Accroissement de la présence de la DPE sur le terrain ;**
- **4) Optimalisation de la communication de la DPE ;**
- **5) Définition d'un plan stratégique pour l'action de la DPE.**

Vous trouverez cette motion en annexe ainsi que le texte de l'interpellation.

Contact : Nicolas Sottiaux 0486 302 712